

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_42

Objet : Mission d'étude pré-opérationnelle en vue de la réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal à la halte ferroviaire d'Orgon / AMI Friche

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

- Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Pour la commune de Châteaurenard** : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge de la Mobilité expose notre agglomération a lancé son Plan de Mobilité le 18 octobre dernier. Le diagnostic conduit par l'agence d'Urbanisme AUPA, a d'ores et déjà identifié l'intérêt particulier du site de la halte ferroviaire d'Orgon autour duquel le développement d'une accessibilité multimodale doit être accompagnée.

Cette halte ferroviaire, située à l'est du territoire, le long de l'autoroute A7 et de la voie ferroviaire, constitue un point d'accès au futur Service Express Régional Métropolitain (SERM) avignonnais développé par la région. De même, ce point est également celui de la jonction entre le SERM avignonnais et le SERM de la Métropole Aix-Marseille-Provence. De plus, le réseau cyclable « la Durance à vélo » se situe à proximité immédiate de cette gare.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

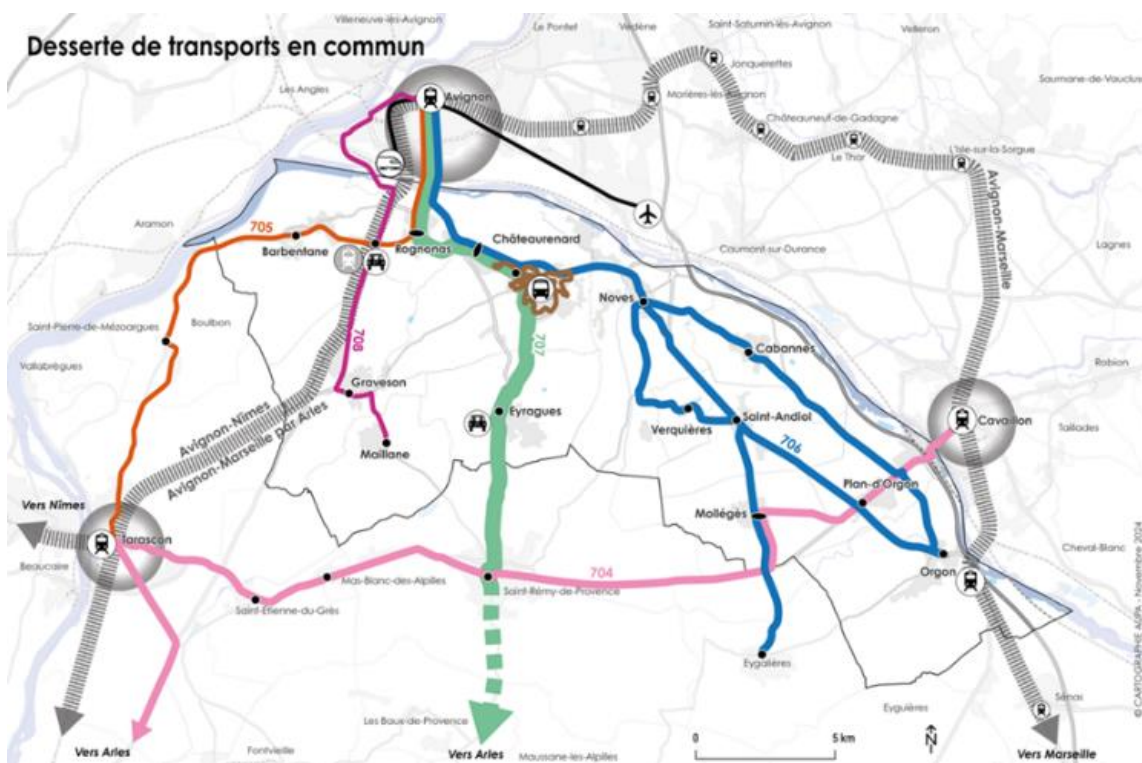
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

Du point de vue de l'action stratégique de Terre de Provence, le diagnostic du Plan de Mobilité a permis d'identifier les portes d'entrée du territoire parmi lesquelles, à l'est figure la halte ferroviaire d'Orgon. Il apparaît donc pertinent de développer un Pôle d'Echange Multimodal sur la halte ferroviaire d'Orgon.

Cette action, reconnue par la région dans le cadre du SERM d'une part, fait l'objet d'une action du contrat d'orientation des mobilités finalisé dans un comité technique régional le 08 janvier dernier. C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de constituer in situ un pôle d'Echange Multimodal (PEM) regroupant toutes les composantes de la mobilité afin de faciliter l'accès au SERM avignonnais et métropolitain d'Aix-Marseille-Provence :

- Une halte ferroviaire ;
- Une halte routière ;
- Une aire de stationnement et de covoiturage ;
- Les raccordements à la RD7N et au réseau cyclable : la Durance à vélo et la voie verte ;
- Un ensemble d'activités économiques intégrant le bâtiment de la gare.

Desserte ferroviaire et routière de l'agglomération



Site d'implantation du PEM



Le bureau communautaire du 27 février 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **lancer** une étude pré-opérationnelle d'implantation d'un Pôle d'Echange Multimodal sur le site de la gare d'Orgon, pour un montant estimé à 125 000 euros HT ;
- **demander** à la région Sud dans le cadre du projet AMI friche la subvention la plus élevée possible (au maximum 60%).

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission mobilité en date du 11 février 2025.

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 février 2025.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de développer des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) connectés au réseau ferré ; que la région soutien la reconversion de friche, notamment des gares ; que la halte ferroviaire d'Orgon est desservie par une offre ferroviaire de la région Sud ; que des projets de développements sont envisagés sur le site, lequel présente les caractéristiques potentielles d'un important PEM situé à l'est du territoire de Terre de Provence ; que ce projet de PEM figure dans le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) négocié avec la Région Sud, ainsi que dans le Service Express Régional Métropolitain avignonnais (SERM) tel qu'il est projeté par la région Sud ;

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'implantation d'un Pôle d'Echange Multimodal sur le site de la gare d'Orgon, pour un montant estimé à 125 000 euros HT ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à passer le marché public permettant d'identifier le bureau d'étude qui sera en charge de l'étude ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subvention à la région Sud dans le cadre du projet AMI friche afin d'obtenir la subvention la plus élevée possible (au maximum 60%) ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

